

En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).

2 crédits	Q2
-----------	----

Enseignants	Malevez Jerome (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles
Thèmes abordés	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Participation active à un chantier de construction en tant que « ouvrier.ère ».</li> <li>-Observation et analyse d'un chantier de construction dans sa globalité.</li> <li>-Découverte des métiers de la construction et des usages locaux.</li> <li>-Application des théories liées aux cours de construction dans un cadre professionnel.</li> </ul>
Acquis d'apprentissage	<p>A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Appréhender l'aspect pratique des chantiers dans sa complexité et dans ses potentialités de mises en œuvre, de faisabilités et d'organisation.</li> <li>1 -Placer l'aspect pratique du chantier en toile de fond de sa formation en architecture et être en mesure d'intégrer cette expérience dans la conception du projet.</li> <li>-Reconnaître et se familiariser avec les circuits connexes à l'acte de construire.</li> </ul> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b> L'évaluation du stage sur chantier est réalisé sur base du rapport transmis à l'issue de la procédure décrite ci-dessous.</p> <p><u>Avant le stage :</u> La première étape consiste à faire valider le choix de l'entreprise et de son maître de stage en transmettant par mail au titulaire la « validation de stage ». (fiche 1) Une fois ce choix validé, l'étudiant est tenu de transmettre au secrétariat la « convention » de stage (fiche 2) dûment complétée et signée par lui même et par son maître de stage. Les conventions sont à transmettre au secrétariat au moins une semaine avant le début du stage pour être contresignées par le vice-doyen et retransmise à l'étudiant. Les périodes de fermetures de la faculté doivent être anticipées par l'étudiant pour trouver un stage, le valider et remettre les documents à temps. Un stage effectué sans convention n'est ni assuré par l'UCLouvain, ni recevable.</p> <p><u>Après le stage :</u> l'étudiant remet son rapport accompagné d'une copie de l' « attestation par le maître de stage » (fiche 3). Dans cette attestation, le maître de stage renseigne son appréciation qui sera prise en compte dans l'évaluation du coordinateur selon des modalités décrites dans le « vade mecum ».</p> <p>En annexe au rapport, devra également figurer une copie de la « validation de stage » (fiche 1) et de la « convention de stage » (fiche 2) précédemment décrites.</p> <p>Le rapport devra démontrer la capacité de l'étudiant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Observer et analyser la pratique du chantier ainsi que les principes constructifs d'un édifice.</li> <li>-S'intégrer dans une équipe et comprendre le rôle des différents acteurs.</li> <li>-Restituer son expérience de terrain de façon claire et précise dans sa globalité.</li> <li>-Développer un esprit réflexif par l'articulation de la théorie et de la pratique.</li> </ul> <p>La taille du rapport (environ 25 pages/personne) ainsi que des propositions de canevas sont détaillées dans le vade-mecum . Le vade-mecum complète et précise les exigences liées à la rédaction du rapport.</p>

<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b>                  La communication s'organise autour du site MOODLE LBARC 1380 (en libre accès). Les étudiant-e-s peuvent y télécharger les différentes fiches nécessaires au bon déroulement de la procédure (cf. « modes d'évaluation »), ainsi qu'un fascicule (vade-mecum) qui détaille de manière approfondie les modalités liées au stage . Les étudiant-e-s peuvent également y trouver certaines propositions de stages en Belgique ou à l'étranger.                  Une séance d'information est proposée au moins une fois par an pour présenter cette unité, notamment en projetant des extraits de travaux exemplaires, issus des années précédentes.                  Des intervenants extérieurs sont parfois invités pour venir présenter des stages en Belgique ou à l'étranger.</p>
<p>Contenu</p>	<p>Le stage de bachelier est un stage participatif d'intégration professionnel dans une structure intervenant dans la production du cadre bâti en Belgique ou à l'étranger (gros œuvre, équipements ou finitions). Il requiert sur place la présence d'un « maître de stage », professionnel du bâtiment choisit par l'étudiant et qui assurera son apprentissage.                  Une convention est obligatoirement établie entre l'étudiant, le maître de stage et la faculté.                  La durée du stage est fixée à 15 jours.                  À l'issue de son stage, l'étudiant.e établit un rapport d'activité, accompagné des diverses attestations requises pour en assurer la validité.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>LOCI</p>

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en architecture/BXL	ARCB1BA	2		